

Focus sur la période de mise-bas en bergerie

La bergerie est prête pour l'agnelage

Les brebis qui vont mettre bas sont prioritaires en ce qui concerne la place dans la bergerie. Mieux vaut « sortir à l'herbe » un lot de brebis vides ou en milieu de gestation que de manquer de place pour les agnelages. En effet, une trop forte densité d'animaux pendant l'agnelage augmente la mortalité des agneaux. Les recommandations sont les suivantes pour des brebis de format moyen. Pour une brebis gestante, comptez 1,5 m² d'aire paillée et 2,5 brebis au mètre linéaire d'auge. Avec des brebis allaitantes, trois brebis au mètre linéaire d'auge peuvent manger en même temps. La surface d'aire paillée recommandée est de 1,5 m² minimum pour une brebis allaitant un agneau et 2 m² minimum pour une brebis allaitant deux agneaux, sachant que les cases d'agnelage puis les parcs à agneaux (s'il y a) sont inclus dans ces surfaces.

Curer avant l'agnelage

Le curage est souvent obligatoire entre deux lots d'agnelage. Pour des raisons sanitaires, il est de toute façon nettement préférable à l'enlèvement du fumier au cours de la lactation. Juste avant les premières mises-bas, il est possible de diviser les grands lots en petits lots de 20 à 30 brebis et de procéder à l'installation des cases d'agnelage. Prévoir de 15 à 30 % de cases d'agnelage selon le taux de prolificité. Un agencement des cases le long d'un couloir de 1,2 m de large facilite la surveillance et l'alimentation. De même, l'installation d'un abreuvoir pour deux cases d'agnelage est particulièrement appréciable (compter 25 € par case). Pour une surveillance facilitée, les brebis sont regroupées par petits lots d'une dizaine de femelles à la sortie des cases d'agnelage. Une marque de couleur sur les agneaux par lot évite qu'ils ne se perdent.

Moins de travail à l'agnelage avec des abreuvoirs installés dans les cases

L'installation d'abreuvoirs dans les cases d'agnelage fixes est une possibilité pour alléger le travail en période d'agnelage. Les cases sont alignées au bord d'un couloir ou bien du bardage. Un abreuvoir à poussoir est utilisé par les deux cases installées de part et d'autre, ce qui permet de limiter le coût. Deux solutions de fixation de l'abreuvoir sont possibles. La première consiste à le fixer à la claie. Une prise rapide le relie alors à une ligne d'eau aérienne. La seconde solution consiste à fixer les abreuvoirs directement sur le bardage. Ils sont ainsi installés tous les deux mètres pour des cases d'agnelage d'un mètre de large par exemple. Quand les cases restent fixes, c'est la meilleure option car les prises rapides sont plutôt sujettes aux fuites d'eau avec le temps. Dans les deux cas, fixer l'abreuvoir de façon que le bas du bol soit situé à 55 cm du sol (sans fumier) pour des brebis de 60 à 70 kg.



Pour équiper 20 cases d'agnelage déjà en place, compter environ 500 € hors taxes tout compris, soit 25 € par case. Le prix d'une case d'agnelage neuve en bois avec abreuvoir (un pour deux cases) est de l'ordre de 50 € sans la ligne d'eau.



Pour tout complément d'informations, vous avez le site EquipInnOvin où vous retrouverez des exemples de plans, d'aménagements, les recommandations techniques et des astuces d'éleveurs : <https://idele.fr/equipinnovin>

Un outil également disponible BatInnOvin, vous permet d'estimer les longueurs d'auge et les surfaces d'aire paillées nécessaires suivant le calendrier d'agnelage, pour la conception du bâtiment et l'aménagement : <https://batinnovin.idele.fr/>



Laurence SAGOT (Institut de l'Élevage – CIRPO)
Rodolphe PUIG (Conseiller ovin CA 46) 05 65 23 22 25

Caprins

Aération et ventilation des chevreries

Malgré le froid, la ventilation des bâtiments reste un sujet très important. Alors que pour l'été la bonne formule à retenir est de provoquer un maximum de circulation d'air dans les bâtiments l'été. En hiver, la ventilation recommandée est différente.

La chèvre dans beaucoup d'élevage ne va pas quitter le bâtiment. Celui-ci se doit donc d'être confortable, lumineux, ventilé sans courant d'air et gérable en fonction des changements de vents. La majorité des chevreries sont ventilées de façon statique, les équipements de ventilation dynamique arrivent peu à peu suivant l'évolution des températures en période estivale. Les périodes de grands froids sont de plus en plus courtes et peu intenses.



Idele : Maitriser l'ambiance du bâtiment d'élevage (Caprinov nov 21)

Les principales recommandations :

Avant de vous lancer dans de gros investissements quelques informations incontournables pour limiter l'inconfort des animaux :



■ Surface /animal sur leur aire de vie.

Les recommandations minimales sont autour de 1.5 m²/chèvre. Cependant les animaux avec au moins 1.7 m² ont un environnement d'une température plus faible d'un degré.

■ Niveau de paillage :

il doit être suffisant soit mini 0.7 kg de paille/ch/jour, en deçà les chevreries seront plus humides.

■ Les points d'abreuvements suffisants et fonctionnels

On compte généralement un point d'abreuvement pour 25 chèvres. La propreté de ces points d'abreuvements doit aussi être irréprochable.

Limitation du rayonnement direct sur les animaux :

En plus de ces prérequis, l'élément le plus important est la réduction des rayonnements directs et indirects (pas de plaques éclairantes en toiture), débords des toitures pour augmenter l'ombrage et limiter les entrées du soleil. L'isolation de la toiture précédemment recommandée pour l'hiver, devient une bonne protection pour l'été. Des investissements sont en réflexions dans de nombreux élevages, mais attention aux choix, il faut être sûr de l'efficacité du système. Pour tenter de répondre aux nombreuses questions qui se posent sur le choix des matériels et matériaux, le projet Batcool mené sur la Région Occitanie et aujourd'hui terminé avait pour but de vérifier les moyens de lutte contre les stress thermique. Ce programme a permis de réaliser de nombreuses mesures, ainsi que des fiches et vidéo rendues disponibles sur le site :

<https://occitanie.chambres-agriculture.fr/sinformer/rd-et-innovation/les-projets/detail-du-projet/batcool>

Comment valoriser les eaux de toiture récupérées

Dans la cadre de la réflexion autour du refroidissement, vous pouvez aussi récupérer les eaux de pluies pour les réutiliser, mais attention des risques sanitaires peuvent être associés, pour aller plus loin : <https://short.do/wMLh6X>



■ Exemples d'utilisations

- Lavages matériels agricoles.
- Remplissage d'un pulvérisateur.
- Très petite irrigation (éventuellement sur toiture pour baisser légèrement la température l'été)
- Défense incendie.
- Les sanitaires.....

Si vous avez un projet bâtiment vous pouvez vous procurer le guide « Conception et utilisation des bâtiments d'élevage pour des chèvres et chevrettes en bonne santé » sur le site Idele.fr

Valérie DUFORG – Conseillère caprin
Chambre d'agriculture du Lot - 07 70 12 38 13

